

Conseil municipal du lundi 07 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Le Conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil municipal
DEL22_079	Motion - Coûts de l'énergie, inflation, baisse des dotations : demande de financements exceptionnels auprès de l'État	Approuvé
DEL22_080	Foncier - Cession de la parcelle communale cadastrée AM14 à l'EPA de Sénart	Approuvé
DEL22_081	Création du Conseil de crèche, instance consultative, dans chaque établissement d'accueil du jeune enfant, et modification des règlements de fonctionnement	Approuvé
DEL22_082	Convention avec Pôle emploi dans le cadre de la labellisation AVIP (Etablissement à vocation d'insertion professionnelle) de la crèche Les Coquelicots	Approuvé
DEL22_083	Convention d'objectifs et de financement entre l'association SENART MOISSY et la ville de Moissy--Cramayel	Approuvé
DEL22_084	Décision modificative N°1	Approuvé
DEL22_085	Créances éteintes : effacement de dettes	Approuvé
DEL22_086	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Française contre les Myopathies (AFM - Téléthon)	Approuvé
DEL22_087	Convention de groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances : avenant n°6	Approuvé
DEL22_088	Indemnité d'administration et de technicité pour l'année 2023	Approuvé
DEL22_089	Avantages en nature pour l'année 2023	Approuvé
DEL22_090	Modification du tableau des effectifs	Approuvé

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N°2021-1310 ET LE DÉCRET N°2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021

Toute personne intéressée peut consulter les délibérations sur le site Internet de la Ville et en obtenir copie en Mairie, au service du Secrétariat général et des Assemblées.

L'administration n'est pas tenue de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou leur caractère répétitif ou systématique (article L311-2 du Code des relations entre le public et l'administration).

Diffusion :

- Panneau d'affichage municipal de la Mairie
- Site internet de la ville (rubrique : « Ma Ville », « Le Conseil municipal »)

<p>Affichage du 09/11/2022 au 09/12/2022 Certifié affiché aux dates sus indiquées Par délégation La directrice générale des services Béatrice QUIATOL</p>
--